Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260305-21_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

COMMUNE de POLIGNE

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 5 MARS à 21h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents : 8
votants : 9

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS – V. MAIRESSE - M. GAILLARD - J. VILLERIO - S. PARENT
REPRESENTÉS : S. COULAIS pouvoir à V. MAIRESSE
EXCUSES : S. TARDIF - F. HOUSSAIS

G.DESCHAMPS a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : Le 26/02/2026

DÉLIBÉRATION N° 21-2026 : TARIFS REPAS DES AINES ET TARIFS DES ACCOMPAGNATEURS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le repas des aînés offert aux personnes ayant atteint l'âge de 70 ans en 2025 et résidentes de la commune a eu lieu en février 2026 au restaurant scolaire de l'école, avec l'intervention d'un traiteur.

Le tarif facturé par le traiteur est de 36 €. Il est proposé de refacturer ce même tarif aux accompagnateurs.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** à 36 euros le prix du repas des accompagnateurs.

.

Fait et délibéré à Poligné

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Guy RINFRAY